Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09 OCT. 2026
ID : 087-218719805-20261008-DELIB44-DE

Commune de VAULRY (Haute-Vienne) 87140

Séance du jeudi 08 octobre 2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 1er octobre 2026

Présents : PÉRIGNON Valérie - THOUVENIN Michel - PUYGRENIER Solange - BOYER Jean-Paul - BOIS Dominique - LACOSTE Dona - DEGUDE Sylvain - HOUZÉ-LOSSIGNOL Béatrice – LOSSIGNOL Christophe

Excusées : Madame PIQUET-MERCIER Olivia donne pouvoir à Madame PERIGNON Valérie
Madame PEROT Frédérique donne pouvoir à Monsieur BOYER Jean-Paul
Absent : Zéro

Monsieur Sylvain DEGUDE a été élu secrétaire de séance

Délibération : N° 2026-44

OBJET : **Délibération portant sur une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD) dans le cadre de la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment Mairie/ École suite à l'épisode de grêle du 16 juillet 2026**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que lors de l'épisode de grêle du 16 juillet 2026 le pan de la toiture ouest et les deux croupes nord et sud de la couverture du bâtiment Mairie/Ecole ont été fortement endommagés. La toiture doit être refaite dans sa globalité y compris les gouttières et zingueries. L'assurance ne prend en charge qu'une partie des travaux. Le reste à charge de la Mairie est élevé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
Vu le courrier d'autorisation d'engagement de travaux du Président du Conseil Départemental du 08 septembre 2026 ;
Considérant l'intérêt pour la commune de réaliser le projet de réfection d'une partie de la toiture du bâtiment Mairie/Ecole suite à l'épisode de grêle du 16 juillet 2026 ;
Considérant que le coût total prévisionnel de cette opération s'élève à la somme de **35 071,00€ HT (42 085,20€ TTC)** devis de l'entreprise AECC LANDAUD de Nantiat ;
Considérant que le remboursement attendu par l'assurance « SMACL Assurances » est de **27880,00€ HT** ;
Considérant que la demande de subvention porte uniquement sur le reste à charge de la commune après remboursement attendu par l'assurance « SMACL Assurances » soit **7191,00€ HT** ;
Considérant le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Réfection d'une partie de la toiture par AECC LANDAUD	Montant en € HT	Pourcentage %
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 87 (CTD)	**2 516,85€**	**35%**
Autofinancement de la commune	4 674,15€	65%
Montant Total du Projet HT	7191,00€	100%

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09 OCT. 2026
ID : 087-218719805-20261008-DELIB44-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le projet tel qu'il a été présenté.
2. **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que proposé ci-dessus.
3. **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD – Contrat Territorial Départemental).
4. **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces, documents, actes et conventions à intervenir relatifs à ce dossier de subvention.
5. **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.
6. Cette dépense sera inscrite au budget en cours.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Secrétaire de Séance,
Sylvain DEGUDE

MAIRIE de VAULRY
87140 (Haute-Vienne)

Le Maire,
Valérie PÉRIGNON